

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Eric LE DISSES - André MOLINO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 002-871/15/BC

■ **Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages avec le SMITEEB et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative aux travaux à réaliser sur la RD20 pour le réaménagement de l'entrée du carrefour avec la RD9c - Création d'un couloir d'approche et régulation du giratoire destinés au Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) - à Saint-Victoret.**

DAEP 15/13053/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Des aménagements ponctuels sur le territoire de la commune de Saint-Victoret sur la RD20 sont prévus pour faciliter le passage du BHNS et atteindre l'objectif commercial d'une vitesse de 22 km/h. Ces travaux porteront sur le réaménagement de l'entrée du carrefour avec la RD9c afin de créer un couloir d'approche et une régulation du giratoire.

Les travaux concernent :

- la création d'un couloir d'approche à l'entrée du carrefour giratoire (branche boulevard René Cailloux) ;
- l'installation d'une boucle de détection et de feux tricolores pour réguler la circulation dans le carrefour ;
- la construction de deux arrêts de bus de part et d'autre de la voie (boulevard Maurice Noguès) sur la commune de Saint-Victoret.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Le SMITEEB exercera toutes les attributions attachées à la fonction de maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux désignés ci-dessus. Il sera exclusivement compétent pour la passation et l'exécution des marchés de travaux en vue de la réalisation de l'ouvrage et la commission d'appel d'offres du SMITEEB sera exclusivement compétente pour attribuer ces marchés. Il devra obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux, notamment les autorisations de voirie pour les parties d'ouvrages relevant de ce domaine et les arrêtés de circulation correspondants.

La convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages, ci-annexée, a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du SMITEEB et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à chaque phase des travaux et dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du domaine public routier départemental, de ses dépendances et des équipements réalisés en agglomération.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-94/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaménager l'entrée du carrefour avec la RD9c – Création d'un couloir d'approche et régulation du giratoire destinés au Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, de délégation de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le SMITEEB pour le réaménagement de l'entrée du carrefour avec la RD9C – Création d'un couloir d'approche et régulation du giratoire destinés au Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Saint-Victoret.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER